

**Tableau
6 bis**

**Nomenclature des 20 examens obligatoires de l'enfant
en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte
au 22 décembre 2024**

Quand ?	Âge de l'enfant	Secteur 1 - Secteur 1 OPTaM Secteur 2 OPTaM	Secteur 2 non OPTaM	Assurance prenant en charge cet examen	
1 - Au cours des 8 premiers jours de vie	De 0 à 7 jours (du 1 ^{er} au 8 ^e jour)	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion Mayotte	COE 64,80 € COE 66,80 €	Prise en charge à 100 % par l'assurance maternité.	
2 - Au cours de la 2 ^e semaine (1)	Du jour où l'enfant a 8 jours jusqu'à la veille du jour où il a 14 jours.	De 8 à 13 jours (du 9 ^e au 14 ^e jour)	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion COH 54 € avec ou sans dépassement Mayotte COH 56 € avec ou sans dépassement	COH 54 € sans dépassement ou COJ 39,40 € avec dépassement COH 56 € sans dépassement ou COJ 39,40 € avec dépassement	
Avant la fin du 1 ^{er} mois (1)	En pratique, pendant la 3 ^e ou la 4 ^e semaine	Cette consultation n'est plus obligatoire, au grand dam du SNPF, mis devant le fait accompli. Reste la possibilité de côter CSM = 57 €			
4 - Au cours du 2 ^e mois	Du jour où l'enfant a 1 mois jusqu'à la veille du jour où il a 2 mois.	à 1 mois	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion COH 54 € avec ou sans dépassement Mayotte COH 56 € avec ou sans dépassement	Prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.	
5 - Au cours du 3 ^e mois	Du jour où l'enfant a 2 mois jusqu'à la veille du jour où il a 3 mois	à 2 mois	COH 54 € avec ou sans dépassement COJ 39,40 €		
6 - Au cours du 4 ^e mois	Du jour où l'enfant a 3 mois jusqu'à la veille du jour où il a 4 mois.	à 3 mois	COH 56 € sans dépassement ou COJ 39,40 € avec dépassement		
7 - Au cours du 5 ^e mois	Du jour où l'enfant a 4 mois jusqu'à la veille du jour où il a 5 mois.	à 4 mois	COH 56 € avec ou sans dépassement		
8 - Au cours du 6 ^e mois	Du jour où l'enfant a 5 mois jusqu'à la veille du jour où il a 6 mois.	à 5 mois	COJ 39,40 € avec dépassement		
8 - Au cours du 9 ^e mois (ou du 10 ^e mois)	Du jour où l'enfant a 8 mois jusqu'à la veille du jour où il a 10 mois.	à 8 mois (ou à 9 mois)	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion COE 64,80 € Mayotte COE 66,80 €		
10 - Au cours du 12 ^e mois	Du jour où l'enfant a 11 mois jusqu'à la veille de son 1 ^{er} anniversaire..	à 11 mois	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion COH 54 € avec ou sans dépassement Mayotte COH 56 € avec ou sans dépassement	Prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.	
11 - Au cours du 13 ^e mois	Le 13 ^e mois commence le jour de son 1 ^{er} anniversaire et se termine la veille du jour où il a 13 mois.	à 12 mois	COH 54 € avec ou sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement		
12 - Au cours du 17 ^e , du 18 ^e ou du 19 ^e mois	Du jour où l'enfant a 16 mois jusqu'à la veille du jour où il a 19 mois.	à 16, 17 ou 18 mois	COH 56 € avec ou sans dépassement COJ 39,40 € avec dépassement		
13 - Au cours du 24 ^e mois (ou du 25 ^e mois)	Du jour où l'enfant a 23 mois jusqu'à la veille du jour où il a 25 mois.	à 23 mois (ou à 24 mois)	COH 54 € sans dépassement ou COJ 39,40 € avec dépassement		
14 - Au cours de la 3 ^e année	Du jour où l'enfant a 2 ans jusqu'à la veille du jour où il a 3 ans.	à 2 ans	Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion COE 64,80 € Mayotte COE 66,80 €		
15 - Au cours de la 4 ^e année	Du jour où l'enfant a 3 ans jusqu'à la veille du jour où il a 4 ans.	à 3 ans	COE 66,80 €		
16 - Au cours de la 5 ^e année	Du jour où l'enfant a 4 ans jusqu'à la veille du jour où il a 5 ans.	à 4 ans	COK 42 € sans dépassement ou COA 27,60 € avec dépassement		
17 - Au cours de la 6 ^e année	Du jour où l'enfant a 5 ans jusqu'à la veille du jour où il a 6 ans.	à 5 ans	COA 27,60 € avec dépassement		
17 - Au cours de la 7 ^e année	Du jour où l'enfant a 6 ans jusqu'à la veille du jour où il a 7 ans.	à 6 ans	COG 36,40 € sans dépassement ou COA 27,60 € avec dépassement		
18 - Au cours de la 9 ^e ou de la 10 ^e année	Du jour où l'enfant a 8 ans jusqu'à la veille du jour où il a 10 ans.	à 8 ou 9 ans	COG 36,40 € avec ou sans dépassement		
19 - Au cours du 12 ^e , 13 ^e ou de la 14 ^e année	Du jour où l'enfant a 11 ans jusqu'à la veille du jour où il a 14 ans.	à 11, 12 ou 13 ans	COA 27,60 € avec dépassement		
20 - Au cours de la 16 ^e ou de la 17 ^e année (2)	Du jour où l'enfant a 15 ans jusqu'à la veille du jour où il a 17 ans.	à 15 ou 16 ans			

(1) - La CSM n'a pas disparu. Elle n'apparaît pas dans ce tableau car faisant partie des consultations complexes. C'est pourtant CSM que les pédiatres ont intérêt à utiliser.

(2) - La 18^e année n'apparaît toujours pas dans le champs d'action des pédiatres, en dépit de la définition européenne de la pédiatrie qui est la médecine de l'enfant de sa naissance jusqu'au jour de ses 18 ans.

Pour tous ces examens obligatoires, le 1/3 payant est **en principe** obligatoire.

Feuille de soins électronique :
Feuille de soins papier :

Le pédiatre positionne au niveau de son logiciel, le tiers payant.
Le pédiatre indique « l'assuré n'a pas payé la part obligatoire ».

Mise à jour le vendredi 17 janvier 2025